

**Etat des absences des étudiants de la 42^{ème} promotion
Mois de Mars 2025**

N°	Nom et Prénom	Absences Justifiées	Date	Absences Non Justifiées	Date	Total
01	AHMED HAMADA Abdenour	2	17/03/2025	/	/	02
02	ALLOUNI Abdeslam	/	/	1	10/03/2025	01
03	LAGHROUR Malek	1	12/03/2025	/	/	01
04	MEZGHICHE Ali	2	17/03/2025	/	/	02
05	SAIL Safia	/	/	1	10/03/2025	01

NB :

Les étudiants sont rappelés que conformément aux dispositions du règlement intérieur des études les justificatifs d'absences doivent être déposés à l'administration (*service études et scolarité*) dans les 48H.

En effet, dépassent ce délai, aucun justificatif n'est recevable.

Une absence : une séance de 01h00m.